

## Notion d'écart et question de place.

### Notion d'écart et question de place. Les orthophonistes et l'école.

Maryvonne COLLOT, ACC

En collaboration avec Nadine JAFFREDO, FOF-BRETAGNE

et Brigitte CAPPE, FOF-PARIS-NORD DE FRANCE

*La FNAREN (Fédération Nationale des Rééducateurs de l'Éducation Nationale) a sollicité la F.O.F pour écrire un article dans sa revue semestrielle sur le thème « Comment travailler autour d'un enfant à plusieurs ? »*

*Voici l'article de Maryvonne COLLOT en collaboration avec Nadine JAFFREDO et Brigitte CAPPE.*

L'évolution de la mission de l'école, de la formation des enseignants et des rééducateurs, mais également l'évolution de la place des orthophonistes dans la société et de leur formation ont eu des effets sur les relations entre professionnels. La proposition de la FNAREN d'écrire sur « Travailler à plusieurs auprès des enfants » est une belle occasion de faire le point sur ce qu'elles sont et faire des projets sur un possible devenir.

Les relations entre l'orthophonie et l'école n'ont pas toujours été un long fleuve tranquille. Le manque de connaissance et de communication entre nos champs respectifs d'intervention ont longtemps été à la source d'incompréhensions. Aujourd'hui, avec l'intégration des enfants handicapés, le travail de partenariat est rendu nécessaire et a permis de lever bien des tensions et des ambiguïtés. L'intérêt de l'enfant

restant la priorité, ce dialogue est au service de son évolution personnelle afin qu'il trouve sa juste place reconnue dans notre société. A n'en pas douter, la volonté de tous les partenaires pour y parvenir existe. Elle est à saluer car les moyens ne sont pas à la hauteur de ces ambitions : les orthophonistes comme les enseignants et le personnel des RASED prennent encore trop souvent sur des temps non officiellement prévus pour se rencontrer : suppression de séances pour les orthophonistes, temps personnel pour les enseignants. Cette non reconnaissance officielle par nos ministères respectifs de ce travail pluridisciplinaire reste un vrai problème.

Cette réflexion sur les échanges entre professionnels intervenant auprès d'un enfant en difficulté nécessite tout d'abord de préciser les particularités des différents champs d'intervention.

## **Nos espaces-temps sont différents :**

Quand il est salarié, l'orthophoniste peut travailler dans un service de l'hôpital public ou dans un établissement privé ainsi que dans les différentes structures de soins ambulatoires : hôpitaux de jour, CMP, CMPP. Les orthophonistes comme les autres professionnels de l'équipe agissent sous l'autorité du médecin responsable. Ils peuvent recevoir l'enfant et sa famille lors des premiers entretiens afin de cerner la demande et assurent la plupart du temps le relais entre leur équipe soignante et l'extérieur : orthophonistes libéraux, enseignants et autres partenaires.

Le suivi psychopédagogique se déroule dans le cadre de l'école, c'est-à-dire dans les lieux même où se manifestent les difficultés. L'école est une institution sociétale qui est clairement identifiée par son caractère obligatoire, et dans laquelle se déroule le cursus scolaire défini par des règles (âge/classe, redoublement, contenu des programmes). C'est le lieu des apprentissages dont la progression est établie au niveau national.

En libéral, le suivi orthophonique se déroule dans le cabinet d'un auxiliaire médical, qui comme son statut l'indique, travaille sous couvert d'un médecin prescripteur. Les séances d'orthophonie n'ont aucun caractère

obligatoire, elles font suite à une démarche personnelle et indépendante des parents. Les actes sont facturés et remboursés par l'assurance maladie. L'enfant et ses parents sont reçus hors des murs de l'école et les séances peuvent se poursuivre pendant les vacances scolaires. Les parents peuvent interrompre le travail à tout moment. Ils restent responsables de ce choix pour leur enfant.

Dans le cadre de l'école, la relation est une relation d'aide à visée pédagogique. Elle concerne l'enfant en tant qu'élève, cherche à le rendre disponible pour les apprentissages en lui proposant des remédiations. Elle a sans aucun doute des effets thérapeutiques parce qu'elle s'adresse à l'enfant là où il en est de son développement pour l'amener à devenir élève.

Dans le cadre de l'orthophonie, la relation est une relation de soin à visée thérapeutique. Elle concerne l'enfant dans son développement psychodynamique, et s'intéresse aux difficultés qu'il rencontre dans son appropriation du langage.

L'orthophoniste ne cherche pas une normalisation des énoncés, mais privilégie l'émergence de la parole dans un accompagnement singulier.

Ces différences étant posées, elles laissent déjà percevoir quelques points sensibles pour les relations entre professionnels.

## Notion d'écart et question de place.

Le premier point concerne le secret professionnel auquel est tenu l'orthophoniste, qui l'amène à être très vigilant dans les échanges, bien que certains éléments puissent être partagés sans trahir la confidentialité des propos. C'est lui également qui rend délicat tout contact direct ou demande de renseignements concernant un suivi, sans que les parents et l'enfant en soient préalablement informés.

Le deuxième point est lié à la différence des champs d'intervention et le passage des difficultés scolaires du champ pédagogique à celui du soin.

Dans le cadre de l'école les parents sont concernés en tant qu'éducateurs, responsables du développement de leur enfant. La question de l'échec peut venir interroger ou raviver leur propre rapport à la scolarité, aux apprentissages.

Ils peuvent se sentir obligés de faire la démarche conseillée par l'école, parce qu'elle représente « l'obligation », ou bien résister à cette proposition. Mais dans les deux cas la démarche peut mettre plus ou moins de temps pour se concrétiser.

Dans le cadre de l'orthophonie, les parents sont amenés à parler du tissu familial, à mettre en lien des événements, des ressentis. Les difficultés rencontrées par leur enfant les amènent, d'une manière ou d'une autre, à repenser à leur propre

histoire sans forcément la dévoiler et la divulguer. Histoire qui peut se voir réactualisée au moment de la constitution du dossier de demande de prise en charge par l'assurance maladie. Selon la situation, celle-ci laisse apparaître une couverture sociale avec ou sans mutuelle, une Aide Médicale d'Etat, une Couverture Mutuelle Universelle, ou une Affection de Longue Durée. Cette place de citoyen au sein de la société est sans doute une dimension dont l'école n'a pas conscience lorsqu'elle adresse l'enfant à l'orthophoniste.

Les échanges entre professionnels peuvent donc être perçus très différemment par les familles selon les problématiques en jeu. Ils peuvent apparaître incontournables, surtout si la démarche a été initiée par l'école, lieu du « savoir » et de « l'obligatoire », voire être considérés comme une sorte de « règle » institutionnelle.

Ils peuvent être vécus comme intrusifs et contribuer à entretenir la confusion entre les lieux, les démarches, les différents interlocuteurs et leur cadre d'intervention. Mais ils peuvent également nourrir une forme d'évitement de la part des familles qui laissent la place à des tiers extérieurs en tant que détenteurs d'un savoir spécifique.

Il est donc extrêmement important pour les professionnels qui souhaitent

# Notion d'écart et question de place.

échanger, de tenir compte de la manière dont s'est noué le changement de point de vue des difficultés de l'enfant, lors du passage du champ pédagogique à celui du soin.

La mise en place d'un suivi implique un minimum d'engagement, de soutien et de confiance de la part des parents. Tout au long du travail, ils doivent rester les interlocuteurs privilégiés aussi bien de l'école que de l'orthophoniste.

S'interroger sur la nécessité des échanges entre professionnels amène naturellement à s'interroger sur ce qui les motive, autrement dit sur leur finalité. Bien évidemment les raisons sont multiples mais s'organisent selon deux axes, soit à partir de l'enfant soit à partir du professionnel.

Lorsqu'elles sont centrées sur l'enfant, il s'agit la plupart du temps de rassembler le plus de renseignements précis et spécifiques possibles pour mieux cerner ses difficultés, et pour rendre plus adéquates les réponses apportées. Du côté du professionnel, elles ont souvent à voir avec l'inquiétude, le besoin de réassurance, le doute quant à son travail. Ceci n'exclut pas un possible besoin de maîtrise ou de contrôle à certains moments.

Pourtant chaque professionnel doit pouvoir accepter ne pas être au courant de tout ce qui concerne l'enfant, et que certaines choses lui échappent. Préserver l'indépendance des différents

espaces est important notamment pour que l'enfant puisse s'y montrer différent.

Dans les relations entre les intervenants à l'école et l'orthophoniste, la question du « bilan orthophonique » est source de nombreux malentendus.

Le bilan correspond aux premières rencontres et constitue le socle de toute « rééducation orthophonique ». Au cours de ces rencontres l'orthophoniste cherche avant tout à repérer où se situent les entraves à l'appropriation du langage et leurs manifestations, qui la plupart du temps coïncident avec celles à l'origine de la démarche. Il cherche également à ce que la demande soit reprise à leur compte par l'enfant et sa famille pour s'engager avec eux dans un travail sur la durée.

Le bilan n'est donc pas un simple inventaire des difficultés obtenu à partir d'épreuves objectives, mais une mobilisation subjective et de ce fait ne peut pas être considéré comme « neutre » et sans conséquences. Le bilan est un acte précis de notre nomenclature professionnelle et donc soumis à des règles conventionnelles. Dans les textes en vigueur, l'orthophoniste est tenu d'adresser le compte-rendu au médecin prescripteur. Il est confidentiel mais fait partie du dossier du patient auquel celui-ci a droit d'accès.

## Notion d'écart et question de place.

Dans ce contexte toute transmission des conclusions à l'école ne va pas de soi, même si l'on peut comprendre ses attentes légitimes surtout lorsqu'elle a initié la démarche, ce qui est fréquent. L'ensemble de ces contraintes nous amène à « penser » nos échanges, à les construire, en tenant compte de l'enfant et de ses parents.

### Quelles relations possibles ?

De nombreux enfants sont adressés à l'orthophoniste par des professionnels de l'école et la pertinence de leur repérage des difficultés aboutit souvent à la mise en place d'un suivi déterminant.

On pourrait alors supposer qu'une étroite collaboration entre eux augmenterait « l'efficacité » du travail et permettrait d'obtenir des résultats plus rapidement.

Pourtant le quotidien de la clinique tend à montrer que c'est bien dans l'écart de leurs interventions que se situe une possible évolution.

L'enseignant et le rééducateur sont dans la transmission du contenu des programmes. L'orthophoniste est dans la mobilisation du rapport au langage, c'est-à-dire du rapport aux autres et au monde. Si ses propositions de travail sont trop proches de ce qui est fait en classe on est alors dans la répétition, et son travail s'apparente au soutien scolaire ou à une remise à niveau.

Il apparaît donc nécessaire qu'à l'école, le suivi orthophonique ne soit pas conçu comme un possible lieu de reprise de ce qui n'a pas été acquis.

Mais il apparaît tout aussi nécessaire que les orthophonistes parviennent à se dégager des demandes scolaires précises qui peuvent leur être faites (travailler, réviser, consolider telle ou telle notion), qu'ils ne reçoivent pas comme des injonctions ce qui leur est rapporté de l'école, et qu'ils ne considèrent pas comme des diagnostics posés à l'avance certains propos tenus par des enseignants sur la nature des difficultés.

Le temps du bilan est un moment privilégié pour travailler l'écart entre école et orthophonie. C'est dans cette rencontre que se décide la suite à donner à la démarche. Même si l'enfant est adressé par l'école, ce sont bien la famille et l'orthophoniste, et seulement eux, qui s'engagent ou non dans un suivi. A partir de là les relations entre professionnels ne peuvent s'organiser qu'en lien avec les parents et l'enfant. Il n'y a pas de position de principe, les relations doivent se concevoir en fonction des éléments cliniques du moment où elles se posent.

C'est également à partir de l'écart que peut se penser la question de maintenir ou non plusieurs suivis. Si la différence des interventions est clairement identifiée, pour certains

enfants il est préférable de fonder l'aide uniquement sur l'investissement d'un espace extérieur à l'école, en quelque sorte de proposer une rupture avec le lieu de l'échec. Mais pour d'autres il apparaît extrêmement important de maintenir un travail en lien avec les contenus scolaires, ce qui les rassure et peut leur permettre d'appréhender leurs difficultés avec l'orthophoniste à partir du langage.

Ce sont les professionnels qui soutiennent le transfert et qui sont sensibles à ses effets. Ce sont eux aussi qui garantissent la cohérence du projet d'aide et qui, s'appuyant sur des références théoriques différentes, adressent les familles à des intervenants en tenant compte des problématiques et de leurs enjeux.

Le bilan orthophonique est une pièce centrale pour la constitution de certains dossiers dont ceux qui relèvent de la Maison De la Personne Handicapée (MDPH). Les orthophonistes sont de plus en plus sollicités à ce sujet, jusqu'à ressentir une forme de pression. Ils se trouvent confrontés à des demandes présentées comme des formalités administratives, qui parfois vont jusqu'à imposer des résultats chiffrés obtenus par la passation de protocoles d'évaluation.

Assimiler le bilan orthophonique à un ensemble d'épreuves étalonnées est un glissement d'interprétation apparu

dans des documents administratifs (Académies par exemple). En effet, ces termes ne figurent pas dans les deux principaux textes qui encadrent actuellement l'exercice de notre profession, soit le décret de compétence et la Convention Nationale signée avec les caisses d'Assurance Maladie.

Le malentendu à propos du bilan orthophonique est très repérable dans les dossiers à constituer pour une demande de temps supplémentaires aux examens. Le fait qu'un bilan « chiffré » soit demandé amène des orthophonistes à se sentir obligés de donner des résultats quantifiés (écarts-types) et même de se sentir responsables de l'obtention de « ce droit ». Pourtant l'orthophoniste n'est qu'un membre du dispositif comprenant parents, médecin prescripteur, médecin scolaire, enseignants, psychologue scolaire, membres de la commission d'étude à la MDPH, qui transmet de sa place des éléments spécifiques, importants pour la prise de décision.

Les relations entre professionnels sont plus précisément sollicitées dans le cadre de procédures définies au niveau national (Plan d'Aide à l'Intégration, Equipe Éducative, Equipe de Suivi etc). Dans ces rencontres qui regroupent l'ensemble des professionnels concernés et les parents, il est essentiel que les propos tenus par chacun soient fonction de son champ d'intervention.

## Notion d'écart et question de place

Si tel est le cas, c'est l'occasion pour les parents d'entendre plusieurs points de vue sur les difficultés de leur enfant, et la possibilité d'évoluer dans la représentation qu'ils en ont. Pour les professionnels, ces échanges peuvent constituer une sorte de synthèse clinique qui leur permet de réajuster le projet thérapeutique et pédagogique. Cette situation concerne principalement les enfants scolarisés en CLISS, ULIS, ou bénéficiant d'une AVS, qui sont en même temps suivis en orthophonie, CMPP, CMP, Hôpital de jour ou Unité de soins.

Prendre en compte l'écart entre les interventions, c'est considérer qu'évaluer le niveau de lecture ou d'écriture d'un enfant, savoir si ses

acquis lui permettent de passer dans le cours supérieur, proposer un temps supplémentaire pour la passation des examens relèvent de la compétence des enseignants et des rééducateurs et non des orthophonistes. C'est attendre des orthophonistes qu'ils transmettent des éléments cliniques étoffés concernant les entraves au langage, le rapport à la langue orale, écrite, mathématique, le rapport au savoir et aux apprentissages. Autant d'éléments précis sur les difficultés rencontrées par un enfant, qui vont contribuer aux décisions prises par les enseignants et les rééducateurs, en matière d'aménagements nécessaires pour la scolarité.

**En conclusion**, nous pourrions dire que travailler à plusieurs auprès des enfants nous oblige, pour chaque enfant, à inventer les modalités de nos relations.

Le suivi orthophonique amène à pointer la singularité de l'élève et donc à organiser les rapports famille, école, clinicien.

Une réflexion entre professionnels d'un terrain donné, prenant en compte le contexte social de leur intervention ne permettrait-elle pas une ouverture des ressources potentielles souvent méconnues ?

Suggestion d'avenir pour réinventer « les réunions de synthèse ».